



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 25 JUN 2020

L'an deux mil vingt, le jeudi vingt cinq juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Manneville-sur-Risle, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Isabelle DUONG, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Isabelle DUONG, Denis LAMY, Florence ROUXEL, Nadine PICHON, Carole ROGERS, Aurélie DEMARCY, Jean DUREL, Christiane RIOU, Bertrand MAROUSEZ, Yannick TANGUY, Sandrine AUDET, Kenny ROJAS.

Madame Sandrine AUDET a été nommée secrétaire de séance.

Absents excusés : Messieurs Patrick NUTTENS, Christophe MARTIN

Absents mais représentés par pouvoir :

Madame Séverine CAMUS donne pouvoir à Monsieur Bertrand MAROUSEZ

Madame Nathalie NOEL donne pouvoir à Madame Isabelle DUONG

Monsieur Philippe BERTOIS donne pouvoir à Madame Florence ROUXEL

Monsieur Karim BENBACHIR donne pouvoir à Monsieur Denis LAMY

En préambule, au vu de la note interministérielle arrivée après cette convocation, Madame le Maire demande l'aval du conseil municipal afin de pouvoir délibérer, en complément de l'ordre du jour établi, sur le vote des taux d'impositions directes locales de l'année 2020 qui doit être renvoyé pour le 03 juillet prochain en préfecture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le rajout de cette question.

### Vote taux impositions directes locales

Madame le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2020 rappelant que le produit attendu de taxe habitation d'un montant de 247 156 € est supprimé et est remplacé à l'identique pour 2020 par une compensation de l'Etat.

Madame le Maire précise que les bases d'impositions sont systématiquement augmentées par l'Etat chaque année en fonction de l'inflation. De ce fait, tous les contribuables subissent une augmentation de leur imposition même si les taux communaux restent à l'identique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de conserver les taux de 2019 sur 2020 à savoir :

* taxe foncière	17.05 %
* taxe foncière non bâti	45.00 %

### **Désignation des représentants Commission Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.C.T.)**

Cette commission locale créée début 2019, après le transfert de compétences scolaires du 1<sup>er</sup> janvier 2017 via la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle , permet d'améliorer la rigueur du processus d'évaluation des charges transférées, de fiabiliser et sécuriser les données financières communales et communautaires dans le principe de neutralité et de transparence financière.

Cette commission procède à l'évaluation des charges transférées et évalue la compensation financière entre la commune et la communauté de communes.

Deux représentants dont un titulaire et un suppléant devront siéger à cette commission.

Madame Isabelle DUONG, Maire, se propose d'être titulaire et Madame Florence ROUXEL Adjointe, en tant que suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, ces deux candidatures et désigne Madame Isabelle DUONG titulaire et Madame Florence ROUXEL suppléante.

### **Election et nomination des membres du Centre Communal d'Action Sociale**

Madame le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié choisie par le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à huit le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par Madame le Maire.

Madame le Maire rappelle qu'elle est présidente de droit du C.C.A.S. et qu'elle ne peut être élue sur une liste, que le scrutin est de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats. Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. Une seule liste de candidats s'est présentée, il s'agit de Mesdames  
Florence ROUXEL, Nadine PICHON, Sandrine AUDET, Séverine CAMUS

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 16

Nombre de suffrages exprimés : 16

Ont été proclamés membres du conseil d'administration du C.C.A.S Mesdames Florence ROUXEL, Nadine PICHON, Sandrine AUDET, Séverine CAMUS.

### **Désignation du groupe de travail "Maisons Fleuries"**

Madame le Maire rappelle qu'un règlement intérieur existe depuis de nombreuses années, Madame le Maire lit le règlement intérieur.

Aucun besoin d'inscription pour les habitants, les membres du groupe de travail "Maisons Fleuries" effectue un classement selon trois catégories et attribuent des prix et lots de consolation selon certains critères. Une cérémonie sera organisée le 19 septembre à cette occasion.

Cinq membres doivent être désignés dont une personne hors commune.

Madame le Maire propose les conseillers suivants :

Mesdames Florence ROUXEL, Nadine PICHON, Carole ROGERS.

En membre extérieur, Madame Marie-Laure GIMBERT, et le responsable communal des Services Techniques, Monsieur Guillaume LEGENDRE.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité, ces nominations. Le règlement intérieur sera envoyé aux conseillers municipaux avec le procès verbal de séance.

### **Proposition composition commission communale des impôts directs**

Madame le Maire donne les conditions à remplir pour être commissaires selon l'article 1650 du Code Général des Impôts. Cette commission devra être composée du Maire ou de l'Adjoint délégué, de six commissaires titulaires, six commissaires suppléants mais 24 noms doivent être proposés au Directeur des services fiscaux qui désignera les 12 personnes retenues. Cette commission donne son avis une fois par an sur les modifications d'évaluations des locaux d'habitations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, propose à l'unanimité que la totalité des membres du conseil municipal soit inscrite soit 18 membres ainsi que les contribuables suivants : Mesdames Roberte Frestel, Claudine Mention, Messieurs Michel Seyer, Philippe Dallet, Gilles Recher, Yvan Taïeb.

### **Etablissement liste préparatoire jurés d'assises 2021**

Comme chaque année, Madame le Maire procède au tirage au sort de trois noms d'après la liste des électeurs de plus de 23 ans pouvant prétendre à être sur la liste préparatoire des jurés d'assises.

### **Questions Diverses**

#### ***Remplacement secrétaire mairie***

Madame le Maire présente Madame Laëticia MAISONNEUVE qui remplacera Madame Martine BOURNISIEN dans les fonctions de secrétaire de mairie, qui prend sa retraite au 1er septembre prochain.

#### ***Ecole***

Un nouveau protocole sanitaire assoupli est en vigueur depuis le 22 juin dernier à l'école notamment sur les règles de distanciation physiques qui passent à 1 mètre au lieu de 4 mètres.

La désinfection et le ménage des locaux est toujours effectuée à l'école deux fois par jour.

L'inspection académique remercie la commune pour son engagement aux côtés de l'Education Nationale sur cette gestion de crise.

En ce qui concerne l'accueil des enfants en périscolaire, seuls les enfants dont les parents travaillent en présentiel seront acceptés sur justificatif.

Comme chaque année, des dictionnaires, offerts par la commune, seront remis par Madame le Maire aux élèves de CM2. Des calculettes seront offertes par le Département en septembre.

### ***Intercommunalité***

Durant la période du confinement, 72 composteurs ont été vendus par la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle aux habitants alors qu'en 2019 seulement 45 ont été dénombrés .

### ***Vandalisme et décharges sauvages***

Madame le Maire fait part au conseil municipal d'une recrudescence des actes d'incivilités avec vol de fleurs, bris de vitres, dégradation de bancs, dépôts sauvage de déchets verts, gravats et autres. La commune a déposé plaintes et Madame le Maire a demandé aux gendarmes une surveillance renforcée. Une réflexion va être menée sur la pose de nouvelles caméras de vidéosurveillance. Monsieur Denis LAMY, Adjoint, est chargé de gérer ce dossier.

### ***Ouverture de la mairie au public***

Les horaires d'ouverture au public de la mairie sont rétablies à compter du 29 juin, port du masque obligatoire.

- Lundi            8 h 30 à 12 h et de 16 h à 17 h 30
- Mercredi.     8 h 30 à 12 h.            -
- Jeudi            8 h30 à 12 h                -
- Vendredi       8 h 30 à 12 h et de 16 h à 18 h 00.

### ***Distribution des masques du Département***

Des permanences seront assurées sur le parking de la mairie la semaine prochaine par des conseillers municipaux afin de distribuer aux familles les masques du Département sur présentation d'un justificatif de domicile et livret de famille ou pièce d'identité.

- Mardi 30 juin de        9 H à 11 H
- Mercredi 1er juillet de 9 H à 11 H
- Jeudi 2 juillet de        10 H à 12 H - 14 H à 16 H
- Vendredi 3 juillet        -                    14 H à 18 H

La direction départementale de la Cohésion Sociale a remis aussi pour les personnes en situation de précarité des lots de masques.

*Désignation des grands Electeurs*

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion extraordinaire aura lieu le vendredi 10 juillet afin de désigner les grands électeurs. Cinq titulaires et trois suppléants devront être désignés par le conseil municipal pour élire les trois sénateurs de l'Eure. Le vote des sénateurs aura lieu le dimanche 27 septembre.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à vingt heures.

 